

UNIVERSITE HASSAN II - AIN CHOCK  
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES  
ECONOMIQUES ET SOCIALES  
CASABLANCA

# REVUE MAROCAINE DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT

Numéro 43 - 2000

# TABLE RONDE SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN DROITS HUMAINS

CASABLANCA, 25 – 26 AVRIL 1997

**Khadija ELMADMAD**

Faculté de Droit  
Professeur de l'Enseignement Supérieur  
Université de Casablanca

Le Groupe de Recherche sur les Droits Humains et les Mouvements de Populations (GREDHMOP) et le Département du Droit Public de la Faculté de Droit de l'Université de Casablanca ont organisé du 25 au 26 avril 1997, grâce à l'assistance matérielle de la Fondation Konrad Adenauer, du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et du British Council, une Table Ronde sur «L'enseignement et la recherche en matière des Droits Humains». L'objectif principal de cette rencontre était de faire le point sur l'état de la recherche et discuter des méthodologies d'enseignement des Droits Humains, c'est à dire, tous les droits qui garantissent la protection de la personne humaine et le respect de sa dignité, entre autres : les Droits de l'Homme, le Droit International Humanitaire (DIH) et le Droit des Réfugiés et de la Migration Involontaire. Les Droits de l'Homme sont constitués de l'ensemble des règles internes et internationales qui ont pour mission de garantir la dignité humaine, en défendant notamment d'une manière institutionnelle les droits de la personne contre tous les excès de pouvoir commis par les organes de l'Etat et en lui assurant les conditions humaines de vie et de développement multidimensionnel de sa personnalité. L'expression DIH s'applique, aux règles internationales, d'origine conventionnelle ou coutumière, qui sont spécifiquement destinées à régler les problèmes humanitaires découlant directement des conflits armés, internationaux ou non, et qui restreignent, pour des raisons humanitaires, le droit des parties au conflit d'utiliser les méthodes et moyens de guerre de leur choix et protègent les personnes et les biens affectés, ou pouvant être affectés par le conflit. Le Droit des réfugiés et de la migration forcée est le droit applicable aux personnes qui ont été forcées, pour des raisons bien précises et dans des conditions spécifiques, à quitter leur pays ou leur région d'origine et qui ont besoin de protection et de sécurité.

Cette rencontre a réuni une cinquantaine d'universitaires et de praticiens venus du Maroc et de l'étranger. Les participants marocains appartenaient aux Facultés de Droit de Rabat, Casablanca, Oujda, Fès, Meknès, Mohammedia et Marrakech ; à l'Institut des Etudes Judiciaires (INEJ) ; à l'Institut des Etudes

جامعة الحسن الثاني - عين الشق  
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية  
الدار البيضاء

# المجلة المغربية لقانون واقتصاد التنمية

العدد 43 - 2000